

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 11400

présenté par

Mme Rousseau, Mme Chatelain, Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, Mme Belluco, M. Julien-Laferrière et M. Lucas

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 5.

L'article 5 fixe l'objectif d'amortissement de la dette sociale ainsi que les prévisions de recettes du FRR et du FSV.

En 2023, le remboursement de la dette sociale par la CADES est loin d'être anodin : 17,7 milliards d'euros sont immobilisés.

Afin de réaffecter ces 17,7 milliards d'euros vers le financement du système de retraites, nous souhaitons étaler davantage le remboursement de la dette de la CADES.